

merons en les débarrassant de tous les incidents accessoires, mais non sans avertir que, le procès n'étant exposé que par l'une des parties, les appréciations sur les personnes mises en cause appellent nécessairement quelques réserves.

Toussainte Terrasse, mère d'Antoine du Verdier, s'était remariée après la mort de son premier époux à Guillaume de Loberac, petit gentilhomme de Velay (1). De cette seconde alliance était née Anne de Loberac, dame de Glavenas, sœur utérine d'Antoine ; Claude du Verdier l'a louée avec une ridicule impertinence, disant qu'on perdrait son temps et sa peine à chercher sur cette terre une bonne femme, depuis qu'Anne de Loberac n'y est plus (2). Elle mourut jeune, après avoir été mariée à Etienne Cotel, « bailly pour le Roy en la cour commune du Puy ». Le mari veuf, chargé de deux enfants en bas âge, confia sa fille Catherine, pour lors âgée d'environ sept ans, à son beau-frère, Antoine du Verdier. Trois mois après cet arrangement, Etienne Cotel mourut à son tour. Son frère Jacques Cotel fut donné pour tuteur aux orphelins, mais Catherine laissée cependant à du Verdier, qui avait pris l'enfant en affection, et qui l'élevait avec la même tendresse que ses propres filles.

Quatre ou cinq ans passèrent ainsi. A ce moment entre en scène Louis de Loberac, frère de Guillaume, homme de mœurs très équivoques ; mais ce n'est pas notre sujet de raconter les aventures galantes de Loberac, et de sa digne femme la Robinarde, ancienne cabaretière au Puy. Loberac complota avec un certain Pierre Farnier, marchand endetté

---

(1) Sur lui, voy. divers actes dans J.-B. Payrard, *Nouv. série de Mélanges historiques*, p. 164 et suiv.

(2) *Delitiæ poetarum Gallorum, loco supra cit.*